



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

**n°** 2020-S09

**Au** Conseil d'administration

**Pour:** DÉCISION

**Date** 2020-06-25

### Sujet/titre

Prolongement du contrat de l'ombudsman – première année d'option

### Sommaire

La gestion demande l'approbation d'exercer la première année d'option du contrat de l'ombudsman actuel. Un appel d'offres pour les services d'ombudsman a été publié en mai 2020 ; cependant, le processus d'approvisionnement a échoué.

### Aperçu du risque

Si le prolongement recommandé n'est pas approuvé, le poste d'ombudsman demeurera vacant pendant qu'un nouveau processus d'approvisionnement est en cours, ce qui pourrait engendrer un retard dans le traitement des demandes du public.

### Recommandation

Que le contrat de l'ombudsman actuel, Kevin Saville, soit prolongé pour la première année d'option du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021, selon les mêmes modalités.

#### Soumis par :

Version originale signée par Véronique de Passillé

## 1. Priorités stratégiques

Principe directeur – excellence organisationnelle

## 2. Autorité

Règlements administratifs de la CCN, section 3.2.18

## 3. Contexte

En 2017, le conseil d'administration a approuvé un contrat de 3 ans avec Kevin Saville pour que celui-ci agisse à titre d'ombudsman. Le contrat prend fin le 31 juillet 2020.

En novembre 2019, l'ombudsman actuel a indiqué au conseil d'administration qu'il n'exercerait pas les années d'option prévues à son contrat.

En avril 2020, le conseil d'administration a révisé le cadre de référence du bureau de l'ombudsman et un appel d'offres a été publié en mai 2020.

Aucun candidat n'a été retenu à la suite de l'appel d'offres.

## 4. Analyse des options

### Option 1 : Exercer la première année d'option (recommandée)

La Secrétaire de la Commission a communiqué avec le titulaire du poste afin de discuter du souhait de la CCN d'exercer la première année d'option. M. Saville a consenti à un prolongement de son contrat, étant entendu que la CCN procèdera à un nouveau processus d'approvisionnement de manière expéditive et qu'une transition à un nouvel ombudsman aura lieu le plus rapidement possible.

Cette option fournit une mesure continue d'imputabilité de la part de la CCN ainsi qu'un service continu pour le public.

### Option 2 : ne pas exercer la première année d'option (non-recommandée)

Ne pas exercer la première année d'option résulterait en une vacance dans le poste d'ombudsman, ce qui pourrait engendrer des délais dans le traitement des demandes du public.

## 5. Détails financiers

Si la première année d'option est approuvée, il n'y aura pas de coûts supplémentaires puisque le contrat sera renouvelé sous les mêmes modalités.

## 6. Opportunités et résultats attendus

En exerçant la première année d'option, la CCN assurera un accès continu à un ombudsman neutre et indépendant qui a fourni un service professionnel et consciencieux au public depuis 2017.

## 7. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
Poste d'ombudsman vacant	Minime	Moyen	La ligne téléphonique et l'adresse courriel continuera d'être accessible pendant que la CCN procède avec un appel d'offres. Les demandes du public seraient en attente jusqu'à un nouvel ombudsman soit nommé.

## 8. Consultations et communication

Discussions avec l'ombudsman actuel, Kevin Saville.

## 9. Prochaines étapes

- Exercer la première année d'option – juillet 2020
- Publication d'un nouvel appel d'offres – été 2020
- Transition à un nouvel ombudsman – automne 2020

## 10. Liste des annexes

Sans objet.

## 11. Auteurs de la proposition

Véronique de Passillé, Chef de cabinet et Secrétaire de la Commission  
Chantal Bédard, Chef, Secrétariat de la Commission